

Sénat : Séance du 21 décembre 1999

M. le président. La parole est à M. Peyronnet, en remplacement de M. Demerliat, auteur de la question n° 651, adressée à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean-Claude Peyronnet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Demerliat, cloué au lit par une mauvaise grippe, m'a demandé de présenter la question qu'il souhaitait poser à M. le ministre de l'agriculture.

Cette question concerne **la situation des éleveurs ovins du département de la Haute-Vienne**, et j'accède d'autant plus volontiers au souhait de M. Demerliat que je partage tout à fait ses préoccupations quant à la situation des éleveurs de ce département.

Ayant évoqué à l'instant cette question avec M. Moreigne, je précise que c'est toute une région qui est en cause et que la Creuse est, elle aussi, touchée dans ses élevages.

Les éleveurs ovins ont connu en 1999 une forte baisse des cours. Non seulement ils doivent faire face à la chute des cours de la viande d'agneau mais le cinquième quartier - abats, boyaux, peaux - est également touché.

Par ailleurs, il y a à peine dix ans, **la commercialisation de la laine** permettait de dégager un surplus de 25 francs par brebis, alors qu'aujourd'hui la tonte représente au contraire une charge de 1 franc par brebis.

Les revenus des éleveurs ovins, qui sont parmi les revenus agricoles les plus bas, surtout lorsque, comme dans nos régions, il s'agit d'élevages destinés principalement à la viande, sont donc gravement menacés.

Les compensations, en particulier la prime compensatrice ovine, la PCO, dont le montant est resté stable en 1999 malgré la baisse des cours, s'avèrent insuffisantes pour rattraper les pertes subies.

Les aides compensatoires doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle. C'est pourquoi les éleveurs se montrent inquiets quant à l'éventualité d'une modification des conditions de calcul de la prime compensatrice ovine, car la mise en place d'une prime forfaitaire présente le risque de ne pas compenser une chute des cours. Les éleveurs sont attachés au mode de calcul actuel et considèrent que, si la prime devait devenir fixe, il serait souhaitable qu'elle soit d'un montant suffisant afin de faire face aux aléas du marché.

En Haute-Vienne, où l'on dénombre 2 700 exploitants ovins, pour un troupeau d'environ 430 000 brebis, l'inquiétude est grande. Les difficultés actuelles de trésorerie risquent fort d'accélérer le mouvement qui consiste, pour les éleveurs qui pratiquent l'élevage bovins-ovins, à abandonner l'élevage ovin. **En 1997, la région a ainsi perdu plus de 200 éleveurs et près de 15 000 brebis.**

Pourtant, monsieur le ministre, vous le savez, l'élevage ovin tel qu'il se pratique dans ces départements s'inscrit pleinement dans une agriculture extensive de qualité et **participe à la préservation et à l'entretien de la nature.**

La production ovine, par son respect de l'environnement, par la qualité de ses produits, par le sérieux de sa filière, mais aussi par la qualité de la traçabilité qui la caractérise, correspond pleinement aux attentes des consommateurs.

Le rapport Launay-Thomas dresse un juste constat de la situation de la filière ovine, mais laisse les éleveurs inquiets quant aux moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour permettre la survie de leurs exploitations.

Aussi pourriez-vous me préciser, monsieur le ministre, les mesures d'urgence qui pourraient être prises pour maintenir et préserver cette production ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur Peyronnet, mes premiers mots seront pour adresser des vœux de prompt rétablissement au sénateur Demerliat. Vous voudrez bien les lui transmettre de ma part.

M. le président. Et de la nôtre !

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je n'osais engager la Haute Assemblée dans mes souhaits, monsieur le président. Si avec cela, M. Demerliat ne guérit pas vite... (*Sourires.*)

Venons-en à la production ovine, qui est un sujet très sérieux.

Si les cours de l'agneau français ont démarré l'année 1999 à des niveaux en net recul par rapport aux années précédentes, la cotation nationale s'est cependant redressée depuis la fin du premier trimestre et s'est bien maintenue durant l'été. Après la baisse traditionnelle en fin d'été, les cours se ressaisissent nettement depuis la fin d'octobre.

Le montant de la prime compensatrice ovine, la PCO, pour la campagne 1999 n'est pas encore fixé puisqu'il faut attendre que la campagne soit révolue pour connaître le cours moyen annuel communautaire.

En tout état de cause, son calcul est entièrement déterminé par les règles de l'Organisation commune des marchés, l'OCM, de la viande ovine. La France n'est donc pas, à ce jour, en mesure de modifier, à elle seule, le montant de cette prime. Toute révision de son montant ou de son mode de calcul nécessiterait en effet une révision de l'Organisation commune des marchés et donc un vote à la majorité qualifiée du conseil agricole.

La commission a récemment engagé une réflexion sur l'évaluation de l'actuelle Organisation commune des marchés dans le secteur ovin. Cependant, il n'existe encore aucun projet formalisé de réforme de l'OCM ni donc aucune proposition concernant une éventuelle modification du calcul de la PCO.

Ce sujet a été abordé au sein d'un groupe de travail du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, le CSO. Il a été convenu qu'un travail spécifique sur ce thème serait poursuivi en étroite concertation avec les organisations professionnelles concernées. L'objectif est de se préparer à toute éventualité en la matière et d'expertiser les voies permettant au secteur ovin français de tirer le meilleur profit d'une réforme communautaire.

Par ailleurs, à l'échelon national, afin d'assurer la pérennité et le développement de l'élevage ovin, je souhaite, comme l'a annoncé le Premier ministre lors de la table ronde sur l'agriculture le 21 octobre dernier et sur la base des analyses faites par MM. Thomas et Launay, à qui j'ai confié la mission d'élaborer un diagnostic « vérité », même si je ne leur ai pas demandé de formuler des propositions dans le cadre du rapport qu'ils m'ont remis, je souhaite donc définir très rapidement un véritable programme en faveur de l'élevage ovin. Des concertations sont entreprises avec les organisations professionnelles agricoles spécialistes de la production ovine, l'objectif étant d'aboutir dans les premières semaines de l'année 2000.

C'est un véritable plan national en faveur du développement de la production ovine que j'appelle de mes vœux.

En effet, cette production est actuellement très déficitaire en France. Nous produisons maintenant moins de 50 % de notre consommation nationale sur le territoire français.

Par ailleurs, les éleveurs ovins font partie de ceux qui perçoivent le plus faible revenu agricole. Mais, dans le même temps, la production ovine rend d'immenses services car elle est extensive, très respectueuse de l'environnement et très bien insérée dans les paysages.

De ce point de vue, tous les efforts que nous pourrons entreprendre pour reprendre en main et aider cette production, grâce au plan national de développement ovin, seront les bienvenus.

C'est en tout cas le travail que nous menons et qui devrait déboucher, je vous le confirme, dans les premières semaines de l'an 2000.

M. Jean-Claude Peyronnet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Peyronnet.

M. Jean-Claude Peyronnet. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse et de l'attention manifeste que vous portez à ce problème. Je ne manquerai pas d'en informer M. Demerliat.

La demande fondamentale des éleveurs ovins concerne la parité avec les éleveurs bovins. Je conçois qu'elle soit difficile à obtenir. Cette parité devrait porter tant sur le calcul des UGB, les unités de gros bétail, que sur les versements. Il existe également un problème de calendrier qui pose de graves difficultés de trésorerie. Ce sont autant d'aspects du problème qui devront faire l'objet de la **réflexion que vous avez lancée, laquelle doit, selon vos propos, déboucher sur un véritable plan national qui ne pourra que nous satisfaire s'il aboutit vraiment.**

Source : [Sénat](#)

[Ndr : Jean Glavany, aujourd'hui député des Hautes-Pyrénées depuis 2002 a été ministre de l'agriculture jusqu'en juin 2002. Nous n'avons jamais vu de « Plan National » pour la filière ovine.]